

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 12/083

**AVENANT N°8 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE
DE LA GRAND CROIX ET L'EPORA
Relative à l'extension de périmètre Ilot Jean Jaurès**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié 98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU la convention signée le 7 juillet 1999 entre la commune de La Grand Croix et l'EPORA et les avenants N°1 du 9 mars 2000, N°2 du 2 novembre 2000, N°3 du 12 avril 2002, N°4 du 2 novembre 2004, N°5 du 23 janvier 2008, N°6 du 20 décembre 2010 et N°7 du 11 janvier 2011 s'y rattachant,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 02/11/2009,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°8 à la convention entre la Commune de La Grand Croix et l'EPORA, relative à l'extension de périmètre de l'Îlot Jean Jaurès.
- ✓ Mandate le Directeur général à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien les opérations correspondantes.

24 OCT. 2012

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par déléation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT